



PREFECTURE du NORD

RECEPISSE DE DECLARATION
CONCERNANT
FORAGE COMMUNE DE LAMBRES-LEZ-DOUAI

Dossier n° 59-2008-00008

Le préfet du NORD

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement reçu le 29/01/2008, présenté par SARL DUPONCHEL représenté par Monsieur DUPONCHEL, enregistré sous le n° 59-2008-00008 et relatif à : FORAGE A LAMBRES LEZ DOUAI ;

donne récépissé à SARL DUPONCHEL

de sa déclaration concernant :

FORAGE A LAMBRES LEZ DOUAI

dont la réalisation est prévue sur la commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Au vu des pièces constitutives du dossier complet, il n'est pas envisagé de faire opposition à cette déclaration, aussi le déclarant peut débiter son opération dès réception du présent récépissé, sans attendre le délai de 2 mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition.

Copies de la déclaration et de ce récépissé sont adressées à la mairie de la commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du NORD durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de la date de son affichage à la mairie de la commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI par les tiers dans un délai de quatre ans dans les conditions définies à l'article L514-6 du code de l'environnement.

En application de l'article R214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, **avant réalisation** à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A LILLE, le

28 MARS 2008

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Chef du Service Départemental de l'Eau,
Le Chef de Cellule,



JM LOISEL

PJ : liste des arrêtés de prescription générale

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à un droit d'accès et de restriction aux informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au service instructeur police de l'eau indiqué ci-dessus ou un e-mail à MISE59@equipement.gouv.fr



PRÉFECTURE du NORD

Service de la navigation du
Nord Pas-de-Calais

Service départemental de
police de l'eau du Nord -
hors cours d'eau
domaniaux

SARL DUPONCHEL
28 rue du Maréchal Joffre

59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI

92 avenue Pasteur - BP 20039

59831 LAMBERSART CEDEX

Dossier suivi par : Astrid
BONIFACE

Tél. : 03.20.00.50.93
Fax : 03.20.93.11.20

Réf. : 59-2008-00008

246/SPE/03

Mèl : astrid.boniface@equipement.gouv.fr 

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de
l'environnement : Forage à Lambres lez Douai
Courrier de notification
LAMBERSART CEDEX, le

28 MARS 2008

Monsieur,

Par courrier reçu le 29/01/08, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
FORAGE A LAMBRES LEZ DOUAI

dossier enregistré sous le numéro : 59-2008-00008.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

Il n'est pas envisagé de faire opposition à votre déclaration, aussi le récépissé ci-joint stipule que vous pouvez commencer votre opération sans attendre le délai de 2 mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression des mes salutations distinguées.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Chef du Service Départemental de l'Eau,
Le Chef de Cellule,

JM LOISEL

P.J. : un arrêté
un récépissé de déclaration

Rubrique 1.1.1.0 de l'article R214-1 du CE
Le Régime Déclaratif

Déclaration relative à un projet de forage pour [redacted] de l'arrosage
[redacted]
de culture horticole.

1°) Nom et adresse du demandeur

SARL Ets DUPONCHEL
28, Rue du Maréchal Joffre
59552 LAMBRES LES DOUAI
ets.duponchel@orange.fr

1°) Nom et adresse de l'exploitant

idem
Tel : 06 7967 93 02
03 27 89 77 51

2°) Emplacement de l'installation

Commune de Lambres les Douai
Adresse : Rte du Maréchal Joffre
Parcelle Cadastree n° 2 D 20
Propriétaire : SARL Ets Duponchel
Coordonnées : X: Y: Z:

3°) Descriptif de l'installation

Nature : Forage, pompe immergée
(Terre agricole - limon sur 30 cm avant la vase)

Profondeur de l'ouvrage : environ 35m.
Diamètre du forage : 230mm Ø

Tubage : - tube plein : de cimentage jusqu'à la vase
- tube crépine : —

Débit escompté : - 7 m³/h sur 4 mois } soit ~~2000~~ 8.000 m³/an.
sur 10h/jour }

Surface retenue pour l'année : 9ha 45a

[redacted]
[redacted]

4°) documents joints à la présente déclaration

- Plan de situation au 1/25 000 e (annexe 1)
- Plan cadastral (annexe 2)
- Coupe prévisionnelle (annexe 3)

5°) planning d'exécution